

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 10 MARS 1997
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 41 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. BABILON, WINLING (excusés) représentés respectivement par les
Délégués Suppléants MM. SCHERTZ et KLIPFEL J. L.

M. VILLEMOT (excusé)

N° 141997

OBJET : TARIFS D'UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR ET REGIE DE RECETTES

Le Président informe le Conseil que le Bureau propose de demander le paiement des photocopies effectuées à la Communauté de Communes par les Associations, Collectivités ou particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

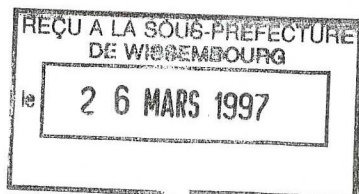
- de fixer les tarifs d'utilisation du photocopieur à :

- | | |
|--|--|
| <i>. 1,00 F l'unité de comptage</i> | <i>pour les particuliers</i> |
| <i>. 0,25 F l'unité de comptage
papier non fourni
par la Communauté de Communes</i> | <i>pour les associations et collectivités</i> |
| <i>. 0,35 F l'unité de comptage
papier fourni
par la Communauté de Communes</i> | <i>pour les associations et collectivités</i> |

- d'instituer à la Communauté de Communes une régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies

- d'autoriser un montant maximum de l'encaisse de 1 000 F

- de demander au Président de désigner le régisseur -sur avis conforme du Comptable du Trésor-, à suivre toute démarche et à signer tous documents se rapportant à cette décision.



Pour copie conforme

WOERTH, le 12 mars 1997

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Logel".